

Prépa CRFPA

Fiche de renseignements

Année 2024/2025

Photo

ATTENTION !

Les inscriptions à la préparation au CRFPA et à l'examen d'entrée au CRFPA sont dissociées.

Si vous souhaitez vous présenter à la session 2025 de l'examen, vous devrez renvoyer votre dossier (téléchargeable sur le site de l'UFR de droit) avec les pièces justificatives, sous format papier exclusivement, **AVANT le 31 décembre 2024.**

Je m'inscris à la préparation à l'examen d'entrée aux CRFPA :

Êtes-vous inscrit(e) au titre de la formation continue ?

Oui Non

Envisagez-vous de suivre un stage (non obligatoire) durant cette année ?

Oui Non

Êtes-vous boursier(e) ?

Oui Non

Vous êtes-vous déjà présenté(e) à l'examen d'entrée aux CRFPA (seul l'émargement compte) ?

Non Oui, 1 fois Oui, 2 fois

Diplômes obtenus

Master 1 / Maîtrise : Obtenu antérieurement

En cours (2024/2025)

Master 2 / Master : Obtenu antérieurement

En cours 2024/2025

Intitulé du diplôme : _____

Date et lieu d'obtention : _____

Épreuve écrite de SPÉCIALITÉ (Art. 5,3°) envisagée :

Droit civil

Droit des affaires

Droit social

Droit pénal

Droit administratif

Droit international et européen

Droit fiscal



Épreuve écrite de PROCÉDURE (Art.5,4°) envisagée :

- Candidats ayant choisi la matière « **droit civil** » ou « **droit des affaires** » ou « **droit social** » :
 - ↳ Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends (*matière de procédure imposée*)
- Candidats ayant choisi la matière « **droit pénal** » :
 - ↳ Procédure pénale (*matière de procédure imposée*)
- Candidats ayant choisi la matière « **droit administratif** » :
 - ↳ Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends (*matière de procédure imposée*)
- Candidats ayant choisi la matière « **droit international et européen** » ou « **droit fiscal** » - **choix parmi les deux matières de procédure suivantes :**
 - Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
 - Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends

INFORMATIONS IMPORTANTES

La réunion de rentrée de la Prépa aux CRFPA aura lieu début décembre à une date communiquée ultérieurement sur le site de l'UFR de droit. Les cours commenceront la semaine de la réunion de rentrée.

Date limite d'inscription administrative : 1^{er} décembre 2024

DROITS D'INSCRIPTION :

La présentation aux cours et aux entraînements est conditionnée au règlement des droits spécifiques.

- Inscription à la Préparation CRFPA en formation initiale : Droits universitaires + Sécurité sociale (le cas échéant) + **Droits spécifiques de 150 euros**
- Inscription à la Préparation CRFPA en formation continue : 1491 euros à régler sur facture + **Droits spécifiques de 150 euros**

ASSIDUITÉ :

Obligation d'assiduité pour les étudiants boursiers, les stagiaires de la formation continue et ceux bénéficiant de l'allocation diversité.

Les taux d'assiduité sont calculés en fonction de la participation aux entraînements (écrits et oraux) et aux séances de corrections de devoirs collectives qui devront être émargées.

CONVENTION DE STAGE :

Aucune convention de stage ne sera délivrée avant l'acquittement des droits spécifiques de 150€.

Pour qu'une convention de stage non-obligatoire soit délivrée, il est impératif que l'objet du stage soit en rapport direct avec la Prépa CRFPA. La durée maximale d'un stage est de six mois non renouvelables. Chaque convention de stage sera soumise à l'accord et à l'appréciation des co-directeurs de l'IMDA et du directeur de l'UFR de droit, AES et administration publique.



La convention complétée et signée et la copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la période du stage devront parvenir à l'IMDA au moins 10 jours avant le début du stage. Aucun stage ne pourra commencer sans une convention signée de toutes les parties.

ADRESSE MAIL UNICAEN :

Il est indispensable de communiquer une adresse mail personnelle. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que tout mail émanant de nos services arrivera sur le compte numérique délivré lors de votre inscription administrative.

Nous vous invitons à consulter votre messagerie UniCaen régulièrement ou à faire un transfert automatique sur votre messagerie personnelle. Vous pouvez consulter le site internet de [l'UFR de Droit](#) et la plate-forme [E-campus](#) sur lesquels vous trouverez toutes informations utiles.

DÉSINSCRIPTION :

Les demandes d'annulation d'inscription et/ou remboursement doivent être faites en ligne obligatoirement en cliquant [ici](#).

Attention : Les inscriptions à la Prépa CRFPA étant tardives en comparaison des autres formations, il est possible qu'aucun remboursement ne soit envisageable.

Merci de vous renseigner auprès de la DEVE. Attention, toute personne inscrite administrativement sera redevable des droits spécifiques, qu'elle soit active ou non lors de la préparation ou en cas d'abandon en cours de formation.

En cas de modification de statut, il est impératif d'en informer l'IMDA par messagerie (droit.imda@unicaen.fr) et d'effectuer votre désinscription administrative auprès de la DEVE.

Je certifie que les informations transmises ci-dessus sont exactes. J'ai pris connaissance du fait que certains statuts m'engagent à être assidu(e). En cas de non assiduité, le CROUS pourra exiger le remboursement des bourses d'études qui m'ont été accordées.

Je m'engage à régler les droits spécifiques inhérents à la préparation aux CRFPA au plus tard le 01/12/2024 ou 10 jours maximum avant le début du stage le cas échéant.

Le / /2024

Signature du candidat :

Université de Caen Normandie
Faculté de Droit, AES et administration publique
Institut des métiers du droit et de l'administration
Esplanade de la Paix - CS 14032 - 14032 Caen Cedex 5
Tél : 02 31 56 55 40 - Fax : 02 31 56 53 40
E-mail : droit.imda@unicaen.fr

